

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO

Séance du 11 octobre 2023

Délibération n°061D2023

Objet : Finances - Budget annexe Recyclerie - Avis d'Appel à Projet FSE+

Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 64</i>	<i>Votants : 69</i>	<i>Absents/Excusés : 51</i>
Date convocation : 25/09/2023		Date de l'affichage : 25/09/2023	

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, GAURIER Isabelle, GAVIER Laurence, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, NICOLODI Julia, PASCAUD Aurore, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise.
Messieurs AGRAPART Franck, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, CORDIER Dany, COTIBY Philippe, DE LAGOUTTE Jean-Pierre, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GOMEZ Franck, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HANON Rémi, HUARD Lionel, JACQUARD Gilles JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, KLEIN Patrick, LEFEBVRE Fabrice, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, PETIT Catherine.
Messieurs BERTIN Jean-François, CASTEX Jean-Marie (pouvoir à HANON Rémi), DALLEMAGNE Philippe (pouvoir à CHEVALLIER Marielle), GEOFFRIN Etienne, GODARD Thomas, HUGOT Pierre (pouvoir à GOUVERNET Jean-Claude), MARTIN Bernabé, RATINET Laurent (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), ROUSSELOT Robert (pouvoir à LORPHELIN Claude), THIERRY Clément, VINCENT Thierry.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°061D2023
(Page 2 sur 3)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°DCL2-BCCL2022140-0001 en date du 20 Mai 2022 portant modification des statuts du SIEDMTO,
Vu la délibération n° 013D2023 en date du 12 Avril 2023 portant approbation du budget annexe Recyclerie,
Considérant l'intérêt pour le SIEDMTO via la Recyclerie de l'Orient de s'inscrire dans une démarche ayant pour objectif l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus, ou encore l'insertion professionnelle des jeunes,
Considérant l'avis d'appel à projet FSE+ « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences »,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de l'avis d'appel à projet FSE+ « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences » selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

	Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		TOTAL	
Dépenses	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Directes	63 344,58 €	86,96 %	97 785,92 €	86,96 %	161 130,50 €	86,96 %
Indirectes	9 501,69 €	13,04 %	14 667,89 €	13,04 %	24 169,58 €	13,04 %
TOTAL	72 846,27 €	100,00 %	112 453,81 €	100,00 %	185 300,08 €	100,00 %
Recettes	Montant	%	Montant	%	Montant	%
FSE+ sollicité	46 002,00 €	63,15 %	68 962,00 €	61,32 %	114 964,00 €	62,04 %
Recettes	12 276,00 €	16,85 %	21 000,00 €	18,67 %	33 276,00 €	17,96 %
Autofinancement	14 568,27 €	20,00 %	22 491,81 €	20,00 %	37 060,08 €	20,00 %
TOTAL	72 846,27 €	100,00 %	112 453,81 €	100,00 %	185 300,08 €	100,00 %

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant de faire aboutir la démarche au titre du FSE+.

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant afin que soit notifiée la présente décision.

SUITE DE LA DELIBERATION n°061D2023
(Page 3 sur 3)

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2023.10.15 20:50:37 +0200
Ref:20231015_115001_1-1-O
Signature numérique
le Président

Patrick DYON